

ARGUMENTAIRE - Pour aller plus loin

En pleine crise climatique, peut-on continuer à bétonner, gaspiller l'eau et l'énergie, au contact des espaces protégés les plus remarquables du littoral, au mépris des espèces en danger ... pour construire à 250 m de la mer une vague artificielle dont les habitants et la majorité des surfeurs ne veulent pas ?!

BÉTON ET ARTIFICIALISATION DU PAYSAGE

Le projet s'articule autour de deux bassins couvrant 9 500 m², soit **1 ha imperméabilisé par du béton et du plastique à la place du parking gravillonné actuel**. Cette surface équivaut à **7 piscines olympiques** classiques ($9\ 500 / (50 \times 25) = 7.6$). Les bassins projetés sont **perchés à 3,80 m au-dessus du sol**. Côté bâtiments, l'aquarium actuel est recouvert d'un **étage supplémentaire** et s'étend avec un **parking en silo**, des commerces, restaurants, salle de séminaire, vestiaires, sanitaires et infirmerie. **Toutes les façades sont agrandies sur 100 m de long et la hauteur des bâtiments surélevée sur 12 m de haut.**



Source : <https://www.ouest-france.fr/environnement/un-parc-dattractions-ou-un-outil-sportif-en-vendec-le-surf-park-loin-de-faire-lunanimite-parmi-les-surfeurs-af58cc02-cc7a-11f0-bb7c-fe9a962cb15d>

Sans compter l'étage supplémentaire, l'emprise des infrastructures bétonnées passent de 4 800 m² (1) à 23 340 m² au sol (2), à savoir **5 fois plus en termes d'extension spatiale**.

Toutes les perspectives seront fortement impactées par cet énorme bâtiment agrandi, surélevé, prolongé sous forme de façade commerciale implantée sur pilotis (à 7.50 m de haut), devant une méga piscine également perchée au-dessus du sol.

Il est difficile de s'imaginer l'importance de cette extension, mais il est certain qu'il s'agit d'une **transformation majeure du paysage au sein de la coupure d'urbanisation actuelle** (en vue plongeante depuis la route D129) **juste devant le bois de la Mine classé espace remarquable du littoral.**

En termes de continuité paysagère, ce **projet de construction dédié au surf artificiel est un symptôme très inquiétant de l'artificialisation du littoral vendéen.**

Les images et vidéos des derniers chantiers de Surfpark « Wavegarden » construits en Israël et en Suisse révèlent le gigantisme du concept retenu.

-
1. Arrêté du préfet de région Pays de la Loire 27/08/2024
 2. Notices descriptives du projet (PC modificatif signé le 6/09/2025)



ARGUMENTAIRE - Pour aller plus loin

Plusieurs liens à consulter :

- Le surfpark de Tel Aviv en construction : <https://www.youtube.com/watch?v=naZGy96zKyA>
- Le surfpark de Sion : <https://www.losinger-marazzi.ch/fr/projets/201/alaia-bay/>